COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DF **CASTELSARRASIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 17 Septembre (17/09/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT. Maire.

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, Adjoints,

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, Conseillers Municipaux REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

CASTELSARRASIN - 82

Madame Colette ROLLET est nommée secrétaire de séance.

2 2 SEP. 2015

07 - 17 Septembre 2015

RENOVATION DES ESPACES PUBLICS RUE DE L'INONDATION : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - AUTORISATION SIGNATURE DES MARCHES D'EXECUTION PAR MONSIEUR LE MAIRE

Rapporteur: M. CASSIGNOL

VU la délibération du 27 juin 2015 portant sur l'approbation de l'Avant-Projet de la rénovation des espaces publics rue de l'Inondation de 1930, l'arrêt du coût prévisionnel à 1 000 000,00 € HT et l'autorisation de solliciter les aides financières de l'Etat, de la Région et du Département,

VU le dossier des études de projet (PRO) présenté par le groupement de maîtrise d'œuvre Jacques SEGUY- IRIS CONSEIL REGION;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-21,

VU le rapport de Monsieur le Maire, proposant l'adoption du plan de financement prévisionnel communiqué aux partenaires financiers lors du dépôt des dossiers de demande de subventions. et demandant l'autorisation à signer les marchés à intervenir pour la mise en œuvre de cette opération ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A 22 voix pour, 2 voix contre (Mme DULAC, M. CHARLES) et 7 abstentions (Mmes CASTRO, CLARMONT, FANFELLE; MM. BENECH, BOUSQUET, GUILLAMAT, VALLES)

ADOPTE le plan de financement prévisionnel, comme suit,

Partenaires	montants (€)
Etat (DETR)	125 000,00
Région Midi-Pyrénées	75 000,00
Département de Tarn et Garonne	75 000,00
Commune	725 000,00
Total HT	1 000 000,00

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à leurs exécutions,

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 2 Z SEP. 2015

CASTELSARRASIN - 82

Pour copie conforme

Moissac le 18 septembre 2015

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et infonne que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :



RENOVATION DES ESPACES PUBLICS RUE DE L'INONDATION DE 1930

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL



Dépenses

Prestations		Montants (€ HT)
Travaux		930 000,00
Maîtrise d'œuvre et autre PI		58 700,00
Signalisation		11 300,00
	Total opération	1 000 000,00

Recettes

Partenaires	montant (€)
Etat – DETR (hypothèse 25% d'une dépense éligible estimée à 500 000 t)	125 000,00
Région Midi-Pyrénées (hypothèse 25% d'une dépense éligible estimée à 300 000 €)	75 000,00
Département de Tam et Garonne (hypothèse 25% d'une dépense éligible estimée à 300 000 €)	75 000,00
Commune	725 000,00
Total	1 000 000,00

Moissac le 3 0 JUIN 2015

Jean-Michel HENRYOT

Le Maire

Mairie de Molssac - 3, place Roger Delthil - BP 301 - 82201 Moissac codex Tél. 05 63 04 63 63 - Fax 05 63 04 63 84 - accueil@moissac.fr - www.moissac.fr

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

2 2 SEP. 2015 LE:

CASTELSARRASIN - 82